

Don patriotique envoyé par le citoyen Chambaut, agent de la commune de Cuvergnon (Oise), pour le soulagement des braves frères d'armes, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique envoyé par le citoyen Chambaut, agent de la commune de Cuvergnon (Oise), pour le soulagement des braves frères d'armes, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31691_t1_0010_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

6

Le citoyen Chambaut, agent de la commune de Cuvergnon, département de l'Oise, fait passer à la Convention une somme de 75 liv. pour être distribuée, savoir, 25 liv. au citoyen Klée, garde-clocher à Landau; 20 liv. au canonnier qui a coupé la mèche d'une bombe dans la même affaire, et 30 liv. pour le soulagement de nos braves frères d'armes (1).

[Cuvergnon, 7 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Si par mon âge avancé, je suis privé de moissonner des lauriers, qu'il me soit permis d'encourager les vrais amis de la cause commune. Voici 25 l. pour le citoyen Klée, garde clocher à Landau; 20 l. pour le canonnier qui a coupé la mèche d'une bombe dans les mêmes affaires et 30 l. pour le soulagement de nos braves frères d'armes.

Dans ce moment où les armes de notre admirable République triomphent de toutes parts, j'invite la sainte Montagne à suivre sans relâche ses pénibles travaux et à ne terminer sa carrière que quand l'univers entier sera purgé des derniers monarchiens (sic) et tyrans.

Union, sévérité, intégrité et fraternité. Vive la Convention. Vive ses défenseurs, Vive la République indivisible ».

CHAMBAUT.

7

Les deux frères Castel, de la commune de Saint-Lo, département de la Manche, offrent à la République 400 liv. qui leur sont dues par la nation (3).

Les citoyens Castel frères, habitants de Saint-Lô, département de la Manche, félicitent la Convention sur ses travaux, et font don pour les frais de la guerre de la sixième partie qu'ils ont droit de prétendre dans la liquidation de l'office de ci-devant procureur du roi au ci-devant bailliage de Carentan; ils estiment ce sixième à 400 liv.

Mention honorable (4). Renvoyé au comité de liquidation.

8

Les volontaires du bataillon de Luxeuil, 16^e de la Haute-Saône, invitent la Convention à rester à son poste, et demandent à rester organisés tels qu'ils sont, si la loi de l'amalgame peut souffrir quelque exception (5).

Ordre du jour (6).

[Bantzenheim, 25 niv. II] (1)

« Législateurs,

Le génie tutélaire et protecteur de la République française vient donc encore de seconder les bras de ses fiers enfants; tout retentit de leurs victoires, le sol de la liberté, n'est plus souillé des despotes et de leurs vils satellites, le Nord, le Midi, le bord du Rhin les ont vu mordre la poussière. Que dira donc l'univers étonné de ce peuple belliqueux qui a su vaincre tous les potentats coalisés contre sa liberté? O Montagne chérie! Législateurs sans-culottes! C'est à vous à qui nous devons nos succès, les mesures mâles républicaines et justes que vous avez adoptées, votre attitude fière et digne du peuple que vous représentez, ont fait trembler les despotes sur leurs trônes chancelants et les malveillants jusque dans leurs repaires les plus affreux.

Vous avez fondé la République, vous saurez la consolider. C'est au nom de l'égalité, c'est au nom de nos victoires mêmes dont vous êtes le stimulant, que le 16^e bataillon de la Haute-Saône vous invite à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Parmi les mesures révolutionnaires que vous avez adoptées, celle de l'encadrement des bataillons de nouvelle levée étoit une des plus sublimes et des plus politiques, elle devoit faire la force et l'égide des armées de la République: l'amalgame des enfants de la Révolution avec les vieilles troupes déjà couvertes de gloire, et instruites dans le métier des armes, devoit porter une nouvelle énergie dans tous nos bataillons. Mais, citoyens législateurs, l'exécution de la loi du 2 frimaire est trop lente, et l'amalgame qui devoit produire le plus grand bien, en le faisant sur le champ, pourroit peut-être opérer actuellement un effet tout contraire. L'incertitude dans laquelle se sont trouvés les bataillons de nouvelle levée a produit une désertion considérable, tellement que des bataillons de 1200 hommes sont réduits à 180; sans doute cela dépendoit beaucoup des chefs et du bon esprit des corps qui devoient y régner. S'ils eussent imité les nôtres, l'encadrement n'eût souffert aucune difficulté. Notre bataillon, nous pouvons le dire, est un club ambulante: là, chacun s'instruit de ses devoirs, sans cesse l'on y prêche l'union et la soumission aux lois; aussi de tous les bataillons de nouvelle levée, il n'en est peut-être aucun aussi complet, et qui désire avec autant d'ardeur l'encadrement, s'il peut être utile à la chose publique; les attestations les plus honorables de tous les généraux sous le commandement desquels nous avons été, prouvent avec quelle exactitude, nous avons fait notre service et la manière dont le bataillon bien exercé connoît le maniement des armes, et enfin l'union, la fraternité et le sans-culottisme qui règne parmi nous. Nous ne demandons rien, nous sommes prêts à recevoir la destination qui nous sera assignée, cependant, Citoyens législateurs, si la loi pouvoit souffrir quelque exception en

(1) P.V., XXXI, 247. Bⁱⁿ, 26 pluv. (suppl^{te}).

(2) C 291, pl. 926, p. 3.

(3) P.V., XXXI, 247.

(4) Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^{te}); J. Sablier, n° 1141.

(5) P.V., XXXI, 247. Minute du P.V. (C 292, pl. 942, p. 1). Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl^{te}).

(6) Mention marginale datée du 26 pluviôse.

(1) C 292, pl. 942, p. 7 à 10. Attestations de l'adjud^t g^{al} Ch. Le Verrier, command^t provisoire des cantonnements de l'arrond^t d'Huningue (23 frim. II) et du g^{al} Girard Vieux, command^t la division d'Ottmarsheim (23 frim. II).